

Publié le 13 juillet 2017

Deux Epl en pleine démonstration

Les projets de la Spl Paris Batignolles Aménagement (PBA) et de la Serm-Sa3m de Montpellier font partie des 16 démonstrateurs industriels pour la ville durable (DIVD) soutenus par l'État. Ces projets urbains mettent en relation entreprises et collectivités dans leur effort d'innovation et d'exemplarité en termes de développement durable.



Une première vague de neuf projets en 2015, une deuxième de sept nouveaux projets validés à la mi-juin... Les **démonstrateurs industriels** pour la ville durable préfigurent ce que seront les **partenariats public-privé** en matière de développement durable. Les 16 lauréats ont pour vocation de « *devenir la vitrine de l'excellence française en matière de ville durable. Il y a un fort besoin dans ce domaine. Des élus nous demandent régulièrement quels sont les exemples français à même de les inspirer* », confiait **Hervé Allègre**, délégué général de **l'Institut pour la ville durable** (IVD) au site d'informations *Localtis* (15/06/2017).

Clichy Batignolles pour pousser à l'exemplarité

Deux Epl ont été retenues dans le cadre du nouvel appel à projet. Le projet « CoRDEES » (CoResponsability in Districts Energy Efficiency and Sustainability) est porté par **Paris Batignolles**

Aménagement (PBA) sur la commune de Clichy Batignolles. « *L'objectif est de créer un facilitateur de quartier pour faire le lien entre le nouvel accord de l'énergie, la plateforme de gestion des données énergétiques et les nouveaux services urbains* », est-il indiqué dans la réponse à l'appel à projet.

« *La Ville de Paris entend faire de ce projet une vitrine de sa politique en matière énergétique. Elle veut aller au-delà des ambitions du Plan Climat Énergie sur un territoire de 54 000 hectares, estimant que si un aussi gros quartier est exemplaire, il entraînera l'ensemble de la capitale dans sa dynamique* », explique **Téo Garcia**, ingénieur à PBA en charge du dossier. L'offre de service développée au cours du projet permettra d'accompagner les usagers et les entreprises dans l'appropriation des différents dispositifs de maîtrise de la consommation énergétique. « *En tant que démonstrateur industriel, nous bénéficions d'un appui technique important de l'État pour faciliter la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités urbaines par l'innovation* », précise-t-il.

Montpellier en pointe en matière d'autonomie

À Montpellier, le groupe **Serm Sa3m** a été retenu pour son projet de plateforme servicielle intelligente « My Eureka » articulée avec une plateforme physique « pôle autonomie santé ». Ces deux opérations complémentaires, réunissant plus de 40 partenaires publics et privés, conforteront le savoir-faire de **Montpellier Capital Santé**, projet impulsé par la métropole. « *L'objectif est de démocratiser rapidement et durablement les services et solutions pour l'autonomie* », assure **Christophe Pérez**, directeur général de Serm Sa3m.

Ce projet se concrétisera notamment à travers la construction du **Pôle autonomie santé** à Lattes (34). Le bâtiment remplira 2 fonctions : il proposera un service public local destiné à favoriser le maintien de l'autonomie. Il servira de plateforme économique et de cluster pour « *le développement d'une chaîne de valeur productive et servicielle pour l'autonomie, de type Fab Lab et autres formations* », ajoute le dirigeant. Ce bâtiment devrait être livré en 2020. La plateforme numérique « My Eureka » entrera en fonctionnement à l'échelle d'un quartier mixte en cours de développement à Castelnau-le-Lez et ce dès 2019. Elle entend répondre aux aspirations de la population à se maintenir à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions.

Un premier appel à candidature avait été lancé en 2015

dans le cadre des démonstrateurs industriels de la ville durable. Parmi les premiers lauréats, on trouvait déjà des Epl, comme la **Spl Lyon Confluence**, la Spla **Territoires publics** et les Sem **Loire-Atlantique développement** et **Scientipôle aménagement**. Elles avaient été retenues sur des critères de valorisation d'innovations techniques dans la mise en œuvre de l'aménagement urbain : utilisation de la technologie LiFi (*Light Fidelity*), développement de plateformes collaboratives numériques en 3D, création d'un quartier neuf à impact neutre en énergie.

Par Hervé LE DAIN